

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 67

8 janvier 2014

SOMMAIRE

2PM Life Brokerage S.A	3204	Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l.	
Anglo Diamond Investments	3210	•••••	3189
Anglo Iron Ore Investments	3211	Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l.	
Aricent Holdings Luxembourg	3204	•••••	3182
ATC Midco S.à r.l	3182	King Arthur Holdings S.à r.l	3170
Bowne International Luxembourg S.à r.l.		Landmark Properties S.A	3215
	3190	Lex Investments Holdings S.A	3216
Café um Haeffchen	3201	Locatime SC	3196
Choeur de Chambre de Luxembourg	3193	Luxespresso Systems S.A	3215
D.H. Group S.A	3198	Luxnanographics S.A	3215
Domus-SP SA	3197	Magellan Equity Investments S.à r.l	3198
Donako China Investments S.à r.l	3201	MMC Holding	3211
Dorado Holdings	3206	New Hope Investments S.à r.l	3213
D.T.L.P. SA	3189	Norden S.A	3216
e-conomic international TopCo S.à r.l	3211	Osinvest AG	3215
ERLP 1 S.à r.l	3187	Pasta-Lux S.à r.l	3189
Farlax TopCo S.à r.l	3211	Periflex International Consulting	3206
Fédération Luxembourgeoise des Activités		PI Europe 4 S.à r.l	3185
et Sports Sub Aquatiques	3184	Prospector Offshore Drilling S.A	3216
FinDoc S.à r.l	3208	S.C.O.N.A. Holding S.A.H	3216
GI-Gasification International (Luxem-		True Energy Hydro S.A	3184
bourg) S.A	3189	True Energy Solar S.A	3184
Graphilux International S.A	3215	True Holding 2 S.C.A	3184
i'Com S.A	3195	Weasel S.A	3214
IMMO INVEST Luxembourg S.à r.l	3192	Zimmer Luxembourg II S.à r.l	3196
Intertrust Corporate Services (Luxem-		_	
bourg) S.à r.l	3189		



King Arthur Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 181.798.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of November.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

1. Baupost Private Investments A-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245490,

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on November 15, 2013.

2. Baupost Private Investments B-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245479,

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, on November 15, 2013.

3. Baupost Private Investments C-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245480,

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, on November 15, 2013.

4. Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245487,

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, on November 15, 2013.

5. HB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105376,

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, on November 15, 2013.

6. PB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105372,

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, on November 15, 2013.

7. YB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105375,

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, on November 15, 2013.

8. BVP-I Cayman X Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-281431,

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, on November 15, 2013.

9. BVP-III Cayman X Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-281429,

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, on November 15, 2013.

10. BVP-IV Cayman VIII Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-281430,



here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, on November 15, 2013.

11. Pendragon Group Services Limited, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Loxley House, 2 Oakwood Court, Little Oak Drive, Annesley, Nottingham, NG15 0DR registered with the Registrar of Companies under number 3836123,

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Hottingham, on November 15, 2013.

12. DPK Real Estate Services Limited, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Buckingham Court, 78 Buckingham Gate, London, England, SW1E 6PE, registered with the Registrar of Companies under number 8533505,

here represented by Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Londres, on November 15, 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "King Arthur Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.
- 2.5 The Company shall not be acting or deemed to be acting as an alternative investment fund as defined in the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.
- 2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.



B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at eleven thousand Pound Sterling (GBP 11,000), represented by one million one hundred thousand (1,100,000) shares with a nominal value of one penny (GBP 0,01) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, and decisions in respect thereof are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.



- Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers"). Any reference made hereinafter to the "managers" shall in such case be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, Removal and Term of office of managers.

- 14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

- 15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.
- 15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers shall meet upon call of the chairman or by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.



- 17.6 Decisions shall be taken by the vote of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.
- 17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.
- **Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager, or (ii) by the joint signatures of any persons to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each calendar year and shall end on the thirty-first of December of the same calendar year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

- 21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
 - 21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

- 22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

- 23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.



2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The one million one hundred thousand (1,100,000) shares issued have been subscribed as follows:

- 1. eighty thousand five hundred ninety-three (80,593) shares have been subscribed by Baupost Private Investments A-1, L.L.C., aforementioned, for the price of eight hundred five Pound Sterling and ninety-three pence (GBP 805.93);
- 2. thirty-five thousand three hundred seventy-five (35,375) shares have been subscribed by Baupost Private Investments B-1, L.L.C., aforementioned, for the price of three hundred fifty-three Pound Sterling and seventy-five pence (GBP 353.75);
- 3. one hundred seventy-seven thousand nine hundred (177,900) shares have been subscribed by Baupost Private Investments C-1, L.L.C., aforementioned, for the price of one thousand seven hundred seventy-nine Pound Sterling (GBP 1,779);
- 4. seventy-three thousand three hundred thirteen (73,313) shares have been subscribed by Baupost Private Investments BVII-1, aforementioned, for the price of seven hundred thirty-three Pound Sterling and thirteen pence (GBP 733.13);
- 5. fifty-eight thousand nine hundred fifty-eight (58,958) shares have been subscribed by HB Cayman Limited, aforementioned, for the price of five hundred eighty-nine Pound Sterling and fifty-eight pence (GBP 589.58);
- 6. thirty-two thousand nine hundred fourteen (32,914) shares have been subscribed by PB Cayman Limited, aforementioned, for the price of three hundred twenty-nine Pound Sterling and fourteen pence (GBP 329.14);
- 7. twenty-one thousand nine hundred forty-three (21,943) shares have been subscribed by YB Cayman Limited, aforementioned, for the price of two hundred nineteen Pound Sterling and forty-three pence (GBP 219.43);
- 8. fifty-seven thousand seven hundred twenty-eight (57,728) shares have been subscribed by BVP-I Cayman X Limited, aforementioned, for the price of five hundred seventy-seven Pound Sterling and twenty-eight pence (GBP 577.28);
- 9. twenty-nine thousand two hundred twenty-three (29,223) shares have been subscribed by BVP-III Cayman X Limited, aforementioned, for the price of two hundred ninety-two Pound Sterling and twenty-three pence (GBP 292.23);
- 10. four hundred fifty-seven thousand four hundred fifteen (457,415) shares have been subscribed by BVP-IV Cayman VIII Limited, aforementioned, for the price of four thousand five hundred seventy-four Pound Sterling and fifteen pence (GBP 4,574.15);
- 11. sixty-four thousand nine hundred three (64,903) shares have been subscribed by Pendragon Group Services Limited, aforementioned, for the price of six hundred forty-nine Pound Sterling and three pence (GBP 649.03); and
- 12. nine thousand seven hundred thirty-five (9,735) shares have been subscribed by DPK Real Estate Services Limited, aforementioned, for the price of ninety-seven Pound Sterling and thirty-five pence (GBP 97.35).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of eleven thousand Pound Sterling (GBP 11,000) is as of now available to the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of eleven thousand Pound Sterling (GBP 11,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100,-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

Class A Managers:

- (i) Mr. Collin J. Beecroft, born in San Diego, California, United States of America, on 22 August 1961, having his professional address at The Baupost Group, LLC, 10 Saint James Avenue, Suite 1700, Boston, Massachusetts 02116, United States of America; and
- (ii) Mr. John F. Harvey III, born in Hartford, Connecticut, United States of America, on 18 May 1971, having his professional address at The Baupost Group, LLC, 10 Saint James Avenue, Suite 1700, Boston, Massachusetts 02116, United States of America.

Class B Managers:

- (iii) Ms. Anne Catherine Grave, born on 23 July 1974 in Comines, France, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; and
- (iv) Ms. Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1. Baupost Private Investments A-1, L.L.C., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, 19808 et enregistrée auprès du Secretary of state of the state of Delaware sous le numéro 3245490,

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, le 15 novembre 2013.

2. Baupost Private Investments B-1, L.L.C., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, 19808 et enregistrée auprès du Secretary of state of the state of Delaware sous le numéro 3245479,

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, le 15 novembre 2013;

3. Baupost Private Investments C-1, L.L.C., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, 19808 et enregistrée auprès du Secretary of state of the state of Delaware sous le numéro 3245480,

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, le 15 novembre 2013:

4. Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, 19808 et enregistrée auprès du Secretary of state of the state of Delaware sous le numéro 3245487,

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, le 15 novembre 2013;

5. HB Cayman Limited, une société existant selon les lois des lles Caïmans, immatriculée sous le numéro CR-105376 et ayant son siège social au Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, lles Caïmans;

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, le 15 novembre 2013;

6. PB Cayman Limited, une société existant selon les lois des lles Caïmans, immatriculée sous le numéro CR-105372 et ayant son siège social au Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, lles Caïmans;

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, le 15 novembre 2013;

7. YB Cayman Limited, une société existant selon les lois des lles Caïmans, immatriculée sous le numéro CR-105375 et ayant son siège social au Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, lles Caïmans;

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, le 15 novembre 2013;

8. BVP-I Cayman X Limited, une société existant selon les lois des lles Caïmans, immatriculée sous le numéro MC-281431 et ayant son siège social au Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, lles Caïmans:

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, le 15 novembre 2013;



9. BVP-III Cayman X Limited, une société existant selon les lois des lles Caïmans, immatriculée sous le numéro MC-281429 et ayant son siège social au Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, lles Caïmans;

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, le 15 novembre 2013;

10. BVP-IV Cayman VIII Limited, une société existant selon les lois des lles Caïmans, immatriculée sous le numéro MC-281430 et ayant son siège social au Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, lles Caïmans:

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, le 15 novembre 2013;

11. Pendragon Group Services Limited, une société existant selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au Loxley House, 2 Oakwood Court, Little Oak Drive, Annesley, Nottingham, NG15 0DR, et enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 3836123;

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Hottingham, le 15 novembre 2013: et

12. DPK Real Estate Services Limited, une société existant selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au Buckingham Court, 78 Buckingham Gate, Londres, Angleterre, SW1E 6PE, et enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 8533505;

dûment représentée par Luis AGUERRE ENRÍQUEZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 15 novembre 2013.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 ^{er} . Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «King Arthur Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.
- 2.5 La Société ne peut agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini par la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut exercer aucune activité qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La Société ne peut notamment pas commercialiser activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières auprès d'investisseurs.
- 2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.



- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à onze mille livres sterling (GBP 11.000), représenté par un million cent mille (1.100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même pair comptable nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.



Art. 10. Ouorum et Vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- **Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et d'un ou de plusieurs gérants de classe B (les «Gérants de Classe B»). Toute référence faite aux «gérants» devra être entendue comme une référence aux Gérants de Classe A et/ou Gérants de Classe B, selon le contexte et le cas échéant.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

- 14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

- 15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.
- 15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.



- 17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.
- 17.6 Les décisions sont prises par vote d'au moins un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.
- 17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.
- Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.
- Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B, ou (ii) par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

- 22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui



fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les un million cent mille (1.100.000) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- 1. quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-treize (80.593) parts sociales ont été souscrites par Baupost Private Investments A-1, L.L.C., prénommé, pour un prix de huit cent cinq livres sterling et quatre-vingt-treize pence (GBP 805,93);
- 2. trente-cinq mille trois cent soixante-quinze (35.375) parts sociales ont été souscrites par Baupost Private Investments B-1, L.L.C., prénommé, pour un prix de trois cent cinquante-trois livres sterling et soixante-quinze pence (GBP 353,75);
- 3. cent soixante-dix-sept mille neuf cents (177.900) parts sociales ont été souscrites par Baupost Private Investments C-1, L.L.C., prénommé, pour un prix de mille sept cent soixante-dix-neuf livres sterling (GBP 1.779);
- 4. soixante-treize mille trois cent treize (73.313) parts sociales ont été souscrites par Baupost Private Investments BVII-1, prénommé, pour un prix de sept cent trente-trois livres sterling et treize pence (GBP 733,13);
- 5. cinquante-huit mille neuf cent cinquante-huit (58.958) parts sociales ont été souscrites par HB Cayman Limited, prénommé, pour un prix de cinq cent quatre-vingt-neuf livres sterling et cinquante-huit pence (GBP 589,58);
- 6. trente-deux mille neuf cent quatorze (32.914) parts sociales ont été souscrites par PB Cayman Limited, prénommé, pour un prix de trois cent vingt-neuf livres sterling et quatorze pence (GBP 329,14);
- 7. vingt et un mille neuf cent quarante-trois (21.943) parts sociales ont été souscrites par YB Cayman Limited, prénommé, pour un prix de deux cent dix-neuf livres sterling et quarante-trois pence (GBP 219,43);
- 8. cinquante-sept mille sept cent vingt-huit (57.728) parts sociales ont été souscrites par BVP-I Cayman X Limited, prénommé, pour un prix de cinq cent soixante-dix-sept livres sterling et vingt-huit pence (GBP 577,28);
- 9. vingt-neuf mille deux cent vingt-trois (29.223) parts sociales ont été souscrites par BVP-III Cayman X Limited, prénommé, pour un prix de deux cent quatre-vingt-douze livres sterling et vingt-trois pence (GBP 292,23);
- 10. quatre cent cinquante-sept mille quatre cent quinze (457.415) parts sociales ont été souscrites par BVP-IV Cayman VIII Limited, prénommé, pour un prix de quatre mille cinq cent soixante-quatorze livres sterling et quinze pence (GBP 4.574,15);
- 11. soixante-quatre mille neuf cent trois (64.903) parts sociales ont été souscrites par Pendragon Group Services Limited, prénommé, pour un prix de six cent quarante-neuf livres sterling et trois pence (GBP 649,03);
- 12. neuf mille sept cent trente-cinq (9.735) parts sociales ont été souscrites par DPK Real Estate Services Limited, prénommé, pour un prix de quatre-vingt-dix-sept livres sterling et trente-cinq pence (GBP 97,35);

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant d'onze mille livres sterling (GBP 11.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant d'onze mille livres sterling (GBP 11.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Classe A:

(i) Monsieur Collin J. Beecroft, né à San Diego, Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 22 août 1961, résidant professionnellement au The Baupost Group, LLC, 10 Saint James Avenue, Suite 1700, Boston, Massachusetts 02116, Etats-Unis d'Amérique; et



(ii) Monsieur John F. Harvey III, né à Hartford, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 18 mai 1971, résidant professionnellement au The Baupost Group, LLC, 10 Saint James Avenue, Suite 1700, Boston, Massachusetts 02116, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Classe B:

- (iii) Madame Anne Catherine Grave, née à Comines, France, le 23 juillet 1974, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; et
- (iv) Madame Catherine Koch, née à Sarreguemines, France, le 12 février 1965, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. AGUERRE ENRÍQUEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2013. LAC/2013/52852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164214/680.

(130200202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ATC Midco S.à r.l.).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.338.

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN, ON THE EIGHTEENTH DAY OF NOVEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Intertrust Group B.V., a company, incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097|B Amsterdam, The Netherlands,

represented by Mrs Ekaterina DUBLET, jurist, professionally residing in Redange-sur-Attert, as duly empowered attorney by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as above stated, declared and requested the notary to state it is the sole shareholder of ATC Midco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15 avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B156338, incorporated by a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary then residing in Rambrouch, on October 21 st , 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2639 on December 2 nd , 2010, the articles of incorporation of which were lastly amended by a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, on December 27 th 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 632 on March 9 th , 2012 (the "Company").

After this had been set forth, the above named sole shareholder, representing the entire subscribed share capital of the Company, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change, with effect on December 2 nd , 2013, the Company's name from "ATC Midco S. à r.l." into "Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l."



Second resolution

Considering the foregoing, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 1 of the Articles, so that it shall read as follows as of December 2^{nd} , 2013:

" Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the sole member and all those who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE DIX-HUIT NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

A COMPARU:

Intertrust Group B.V., une société constituée sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, les Pays-Bas,

représentée par Madame Ekaterina DUBET, juriste, demeurant professionnellement à Rédange-sur-Attert, comme mandataire valablement autorisé en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter qu'elle est le seul et unique actionnaire de ATC Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B156338, constituée par acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, le 21 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2639 le 2 décembre 2010, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, le 27 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 632 le 9 mars 2012 (la «Société»).

Cette déclaration faite, l'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier, avec effet au 2 décembre 2013, la dénomination de la Société, de «ATC Midco S.à r.l.» en «Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier, avec effet au 2 décembre 2013, l'article 1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par l'associé unique et tous ceux qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.».

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. DUBLET, C. DELVAUX.



Enregistré à Redange/Attert, le 21 novembre 2013. Relation: RED/2013/1971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 décembre 2013.

M e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013168763/87.

(130205910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub Aquatiques, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 1.010.

Modifications des statuts de la «Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques a.s.b.l.» adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 09/11/2013

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 27. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année. Elle sera convoquée par le conseil d'administration par lettre ou par courrier électronique. La date est fixée dans le R.O.I. Une assemblée générale pourra en outre être convoquée par le conseil d'administration toutes les fois que celui-ci le jugera utile. A la suite de la demande écrite, présentée au conseil d'administration par au moins la moitié des sociétés, une assemblée générale devra être convoquée dans le délai d'un mois au plus tard. Cette demande devra être accompagnée d'un ordre du jour détaillé et précis.

Art. 29. Les convocations aux sociétés affiliées ainsi qu'aux réviseurs de caisse leur seront envoyées par lettre ou par courrier électronique au moins quinze jours avant l'assemblée. Ces convocations sont accompagnées de l'ordre du jour proposé par le conseil d'administration.

Les articles non-mentionnés ci-dessus restent inchangés.

Pour le Conseil d'Administration

Remy MOUSEL

Président

Référence de publication: 2013169616/22.

(130207074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

True Energy Solar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 159.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169981/10.

(130206995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

True Energy Hydro S.A., Société Anonyme, (anc. True Holding 2 S.C.A.).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 159.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169980/11.

(130207006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.



PI Europe 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 87.339.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of November,

before us Maitre Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Peabody International Real Estate Partners, L.P., a limited partnership established and organised under the laws of the State of Delaware, having its principal office at 535 Madison Avenue, New York, NY 10022, United States of America (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Alessandro Sorcinelli, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 20 November 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of PI Europe 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of four million seven hundred ninety-three thousand four hundred euro (EUR 4,793,400.-), with registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 24 April 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1121 of 24 July 2002 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 87.339 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 2 August 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1447 of 7 October 2002.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr Stefano Giuffra, born in Rome, Italy, on 9 January 9 1963 and residing professionally at 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, chartered accountant, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour de novembre,

par devant nous Maitre Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Peabody International Real Estate Partners, L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 535 Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Monsieur Alessandro Sorcinelli, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 20 novembre 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de PI Europe 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quatre millions sept cent quatre-vingt-treize mille quatre cent euro (EUR 4.793.400.-), dont le siège social est au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1121 du 24 juillet 2002 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.339 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 2 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1447, en date du 7 octobre 2002.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.
- a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer M. Stefano Giuffra, né à Rome, Italie, en date du 9 Janvier 1963 et résidant professionnellement au 31, Grand Rue L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, chartered accountant, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.



L' Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Sorcinelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 novembre 2013. REM/2013/2051. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 28 novembre 2013. Référence de publication: 2013166255/123.

(130202856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

ERLP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 180.298.

In the year two thousand and thirteen, on twenty-first of November.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 136325,

here represented by Mr Eric BIREN, manager, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as manager with individual signing power.

Such appearing party is the sole shareholder of "ERLP 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 180298, incorporated pursuant to a notarial deed on 12 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2756 of 5 November 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of nine million three hundred thousand Pounds Sterling (GBP 9,300,000.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12,600.-) up to nine million three hundred and twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 9,312,600.-) through the issue of nine million three hundred thousand (9,300,000) new shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The nine million three hundred thousand (9,300,000) new shares have been subscribed by the sole shareholder", prenamed, paid up by a contribution in cash of a total amount of nine million three hundred thousand Pounds Sterling (GBP 9,300,000.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at nine million three hundred and twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 9,312,600.-) divided into at nine million three hundred and twelve thousand six hundred (9,312,600) shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each."



Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize le vingt-et-un novembre

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 136325,

représentée par Monsieur Eric Biren, gérant, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «ERLP 1 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180298, constituée suivant acte notarié en date du 12 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2756 du 5 novembre 2013.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions trois cent mille livres sterling (GBP 9.300.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) à neuf millions trois cent douze mille six cents livres sterling (GBP 9.312.600.-) par l'émission de neuf millions trois cent mille (9.300.000) parts sociales nouvelles d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Les neuf millions trois cent mille (9.300.000) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommé, payées par un apport en numéraire pour un montant total de neuf millions trois cent mille livres sterling (GBP 9.300.000.-).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à neuf millions trois cent douze mille six cents livres sterling (GBP 9.312.600.-) divisé en neuf millions trois cent douze mille six cents (9.312.600) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, C. WERSANDT.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15386. Reçu soixante-quinze Euros (75. EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013169602/93.

(130207107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Intertrust Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.123.

Les statuts coordonnés au 18/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06/12/2013.

M e Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013170868/12.

(130208136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.338.

Les statuts coordonnés au 18/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06/12/2013.

M ^e Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013170869/12.

(130208133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

GI-Gasification International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.436.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°67746 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170834/10.

(130208058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

D.T.L.P. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3780 Tétange, 52, rue des Légionnaires.

R.C.S. Luxembourg B 31.227.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013170749/10.

(130208622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Pasta-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4470 Soleuvre, 2, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 148.133.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013174300/10.

(130212610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Bowne International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.483.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of November.

Before Maître Marc LECUIT, Civil law notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"RR Donnelley Holdings B.V.", a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized and existing under the laws of The Netherlands, having its corporate seat (statutaire zetel) at Haarlemmermeer, The Netherlands, and its registered office at Jupiterstraat 220, 2132 HJ Hoofddorp, The Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam, The Netherlands, under registration number 34128352 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Khadidjatou Amidou, jurist, with professional address at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, Boîte 6, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy after being signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf and in the name of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- (i) That it is the current sole shareholder owning all the shares representing the total share capital of "Bowne International Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company "société à responsabilité limitée" having its registered office at 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 125.443, established in Luxembourg pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Civil law notary, then residing in Luxembourg, on March 12, 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 979, dated May 25, 2007, page 46982, which articles of association have since never been amended (the "Company");
 - (ii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the "Agenda"):
 - 1. Dissolution and liquidation of the Company;
 - 2. Appointment of a liquidator;
 - 3. Determination of the powers of the liquidator;
 - 4. Discharge to the managers of the Company; and
 - 5. Miscellaneous.
 - (iii) That it waives any prior convening notice right; and
 - (iv) That it has adopted the following resolutions.

First resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to pronounce the voluntary dissolution and the voluntary liquidation (voluntary winding-up) of the Company (the "Liquidation").

Second resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to appoint the Sole shareholder as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

IT IS HEREBY RESOLVED:

- (i) to grant to the Liquidator power to perform the Liquidation operations and to represent the Company within the framework of the Liquidation operations;
- (ii) to authorize the Liquidator to value the whole or the part of the Company's non-cash assets for the purpose of a distribution in specie and that it distributes such assets accordingly;
- (iii) to fully empower the Liquidator as provided for in articles 144 to 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law");
- (iv) to authorize the Liquidator to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the Sole Shareholder in kind or in cash at any time during the Liquidation proceedings;



- (v) to authorize the Liquidator to accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the Sole Shareholder;
- (vi) to authorize the Liquidator to withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments;
- (vii) to authorize the Liquidator to exempt the liquidator from drawing up an inventory and to authorize it to refer to the books of the Company; and
- (viii) to authorize the Liquidator to freely delegate, under its own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of its powers.

Fourth resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to give full discharge, up to this date, to each individual manager of the Company for the accomplishment of their duties unless if the Company's Liquidation lets appear wilful faults in the execution of such duties.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Sole Shareholder or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Beringen on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre,

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«R. R. Donnelley Holdings B.V.», une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Haarlemmermeer, Pays-Bas, et son siège social au Jupiterstraat 220, 2132 HJ Hoofddorp, Pays-Bas, et inscrite à la Chambre of Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34128352 (l'«Associée Unique»).

Ici représentée par Madame Khadidjatou Amidou, juriste, résidant professionnellement au Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, Boîte 6, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

- (i) Qu'elle est l'associée actuelle unique détenant l'ensemble des parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la société «Bowne International Luxembourg S.à r.l.,», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.483, établie au Luxembourg suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire demeurant à Luxembourg, le 12 mars 2007, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 979, daté du 25 mai 2007, page 46982, dont les statuts n'ont à ce jour jamais été modifiés (la "Société");
 - (ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant (the «Agenda»):
 - 1. Dissolution et liquidation de la Société;
 - 2. Désignation du liquidateur;
 - 3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
 - 4. Décharge aux gérants de la Société; et
 - 5. Divers.
 - (iii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et
 - (iv) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

IL EST DECIDE de prononcer la dissolution et la liquidation volontaire de la Société (la «Liquidation»).



Deuxième résolution

IL EST DECIDE de désigner l'Associée Unique en qualité de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

IL EST DECIDE:

- (i) de donner un pouvoir individuel au Liquidateur aux fins d'accomplir les opérations de Liquidation et aux fins de représenter la Société dans le cadre des opérations de Liquidation;
- (ii) d'autoriser le Liquidateur à évaluer l'ensemble ou la partie des actifs non liquidés de la Société en vue de leur distribution en nature et de distribuer lesdits actifs;
- (iii) de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);
- (iv) d'autoriser le Liquidateur à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Associée Unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de Liquidation;
- (v) d'autoriser le Liquidateur à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'Associée Unique;
- (vi) d'autoriser le Liquidateur à renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;
 - (vii) d'exonérer le Liquidateur de dresser un inventaire et de l'autoriser à se référer aux livres de la Société; et
- (viii) d'autoriser le Liquidateur à librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de ses pouvoirs.

Quatrième résolution

IL EST DECIDE de donner pleine et entière décharge, à partir de la présente date, individuellement à chaque gérant de la Société pour l'accomplissement de son mandat, à moins que la Liquidation de la Société ne laisse apparaître des fautes intentionnelles commises au cours de ce mandat.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associée Unique ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: K. AMIDOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2013. Relation: MER/2013/2501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167150/143.

(130203906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

IMMO INVEST Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 97, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 123.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01/09/2013

Ordre du jour

1. Acceptation de la démission d'un gérant.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte la démission de: Madame CORALLO Maria, de sa fonction de gérante de la prédite société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le membre du conseil d'administration.

Lopes Carvalho Joao Carlos Le président

Référence de publication: 2013169706/19.

(130207080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Choeur de Chambre de Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg. R.C.S. Luxembourg F 9.760.

STATUTS

Titre I er . Dénomination, Siège et Durée

Il est constitué une association sans but lucratif entre les soussignés:

Deckenbrunnen-Kirpach Christiane, employée privée, 7, rue J.-P. Koenig, L-1865 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise

Flammang Marianne, orthopédagogue, 71, rue de l'église, L-7224 Walferdange, de nationalité luxembourgeoise Schumacher Zoé, fonctionnaire de l'Etat, 87, rue Victor Hugo, L-4141 Esch/Alzette, de nationalité luxembourgeoise Edlmair Christina, 4, rue de Neuerburg, L-2215 Luxembourg, employée privée, de nationalité autrichienne Brinck Stéphanie, 3, rue J.-P. Schuster, L-9131 Schieren, fonctionnaire de l'Etat, de nationalité luxembourgeoise ainsi que celles/ceux qui, suivant les dispositions des présents statuts et les acceptant, y adhéreront par la suite. Cette association est régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

- Art. 1 er. La société chorale prend le nom de "Chœur de Chambre de Luxembourg" A.s.b.l.
- Art. 2. Son Siège social est établi à 4, rue de Neuerburg, L-2215 Luxembourg.

Le siège social peut être transféré par simple décision du comité à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Objet

- Art. 4. Le Choeur de Chambre de Luxembourg a comme but:
- de cultiver la musique chorale en proposant un niveau élevé, devenant ainsi un des acteurs principaux dans le domaine musical et artistique du Luxembourg et au-delà,
- d'organiser des concerts ou des manifestations culturelles de haut niveau, seul ou en collaboration avec d'autres partenaires.

Titre III. Composition

Art. 5. Le Choeur de Chambre de Luxembourg est un ensemble vocal à géométrie variable et se compose de membres actifs, dont le nombre ne peut être inférieur à 3, qui peuvent être groupés en différentes formations en fonction du cadre musical de chaque manifestation et également en fonction du développement et de la ligne musicale fixée par son directeur musical. A côté des membres actifs, le Choeur de Chambre peut avoir des membres honoraires et des membres donateurs.

Section 1. Membres actifs/Admission

- **Art. 6.** Le membre actif doit disposer de capacités vocales et connaissances musicales appropriées, appréciées par le directeur musical de l'ensemble.
- **Art. 7.** Chaque admission se fera après audition par le directeur musical qui a la compétence de juger nécessaire des formations musicales complémentaires à suivre par les candidats ou les membres actifs.
- **Art. 8.** Tout candidat sera reçu comme membre actif par une décision du comité. Cette décision sera prise sur la base d'un avis préalable et favorable du directeur musical après une période d'activités d'une année au maximum.
 - Art. 9. Tout membre actif s'engage à:
 - observer les statuts et le règlement interne,
 - faire preuve de dévouement à la cause commune,
 - respecter l'autorité du directeur musical qui est chargé des décisions et du fonctionnement musical,



- participer aux concerts et aux manifestations de l'ensemble,
- assister régulièrement aux répétitions,
- en cas d'empêchement, chaque membre est tenu d'informer en temps utile le directeur musical, le cas échéant par l'intermédiaire d'un membre du comité.

Section 2. Membres actifs/ Démission, Exclusion

Art. 10. La qualité de membre actif se perd par:

- la démission écrite du membre
- la non-observation des statuts
- le non-respect du règlement interne
- une absence prolongée non-motivée de 6 mois
- le non-paiement de la cotisation après un 2e rappel.

Pour les cas énumérés ci-dessus, l'exclusion d'un membre pourra être prononcée par le comité, l'intéressé préalablement entendu en sa cause. L'exclusion n'est valable que si elle a été prononcée à une majorité des 2/3 des membres du comité.

- l'incapacité de répondre aux exigences musicales fixées par le directeur musical.

Pour ce cas, la décision est prise par le directeur musical qui doit informer le comité et motiver sa décision.

Art. 11. Le membre actif démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayant droit du membre actif décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

Section 3. Cotisations

Art. 12. Les membres paient une cotisation annuelle. Le montant de cette cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale. Elle ne pourra être inférieure à vingt-cinq (25) euros ni être supérieure à cent (100) euros.

Section 4. Membres honoraires et membres donateurs

- Art. 13. Les membres honoraires sont choisis par le comité sur base de mérites antérieurs.
- **Art. 14.** Les membres donateurs se recrutent parmi les personnes portant un vif intérêt à l'activité de l'ensemble et désirant manifester leur sympathie soit par une cotisation annuelle à fixer par l'assemblée générale, soit par un geste généreux.

Titre IV. Le comité Section 1. Composition, Renouvellement

Art. 15. Le comité se compose de 7 à 12 membres, à savoir:

- Un président
- Un vice-président
- Un secrétaire
- Un trésorier
- à désigner par le comité au sein de ses membres
- 2 à 7 assesseurs.
- Un directeur musical, qui s'adjoint d'office au comité et qui a droit de vote au comité
- **Art. 16.** Pour pouvoir être élu membre du comité, le membre actif doit présenter sa candidature par écrit ou oralement au président. Les membres du comité sont élus à la simple majorité des voix présentes à l'assemblée générale.
- Art. 17. Le mandat des membres du Comité, portant sur deux ans, est renouvelable. La moitié du Comité est renouvelée tous les deux ans (à l'exception du président et du directeur musical).
 - Art. 18. Le Comité se réunit toutes les fois que les circonstances et les intérêts du Choeur l'exigent.

Titre V. Le Directeur Musical Charges et Attributions

- **Art. 19.** Le Directeur Musical a la charge entière de tout le volet artistique du choeur et de la participation à des projets impliquant le Choeur:
 - Il dirige les répétitions et les exécutions.
- Il se concerte régulièrement avec des membres du Comité et élabore le programme musical d'une saison en fonction du budget disponible et des demandes d'engagement.
 - Il élabore les programmes musicaux de la saison et la stratégie de travail de l'ensemble.
 - Il fait le choix des solistes et des autres intervenants musicaux.



- Il a la tâche et le devoir de veiller à garder un niveau artistique élevé dans les prestations de l'ensemble, voire le faire toujours évoluer.
 - Il auditionne les nouveaux membres et il évalue les membres actifs périodiquement.
- En cas d'une évaluation négative, il peut conseiller aux chanteurs concernés une formation musicale appropriée. En cas de non-amélioration, il a le droit d'exclure un chanteur comme membre actif.
 - Il décide des participants en fonction des dimensions et du niveau musical demandé par le projet.
 - Il est chargé de la formation musicale de l'ensemble.
 - Il peut nommer un «vocal coach» en fonction des nécessités de l'ensemble et des moyens financiers disponibles.
 - Pour des projets qui impliquent des chefs invités, il fait le choix de ceux-là.
 - En cas de besoin, il délègue ses attributions à un remplaçant.

Titre VI. L'Assemblée Générale

Art. 20. Les membres actifs du Choeur de Chambre de Luxembourg se réunissent annuellement en Assemblée Générale ordinaire, convoquée par le Président au moins 15 jours avant la date et l'heure fixée. La participation à l'Assemblée Générale est obligatoire. En cas d'empêchement, l'excuse est de rigueur. Elle est à adresser soit au président, soit à un membre du Comité.

Art. 21. L'Assemblée Générale.

- procède à l'élection des membres du Comité,
- entend le compte-rendu du secrétaire de l'Assemblée Générale précédente et le rapport sur l'activité de l'exercice écoulé,
 - entend le rapport du trésorier sur la gestion financière de l'année écoulée,
 - est appelée à donner décharge au trésorier sur proposition des vérificateurs des comptes et au Comité,
 - désigne deux vérificateurs des comptes qui sont rééligibles.

Titre VII. Modification des statuts

- Art. 22. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si cellesci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres
- Art. 23. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre VIII. Dissolution et Liquidation

- Art. 24. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.
- Art. 25. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre IX. Dispositions finales

Art. 26. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

À Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013165266/132.

(130201882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

i'Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 166.380.

En date du 11 septembre 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Résiliation d'administrateurs

L'assemblée décide à l'unanimité de résilier dans leurs mandats:

- Madame Danielle ECKER, Employée privée, née à Differdange le 9 décembre 1963
- 2. Nomination d'un nouvel administrateur:

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur

- Monsieur Jean Louis OHN, employé privé, né à Rocourt le 25 octobre 1961 demeurant à BE-4250 Geer, 59 rue de la Belle Vue.



3. Durée du mandat

Le mandat de l'administrateur expirera à la suite de l'Assemblé Générale annuelle appelée à s'expirer en 2019.

Pour l'Administration

Signature

Référence de publication: 2013174504/19.

(130213223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Zimmer Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zimmer Luxembourg II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013174461/11.

(130212855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Locatime SC, Société Civile.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg E 5.219.

STATUTS

- 1. Monsieur GIANNO Raymond, né le 16 mars 1963 à SAINT-DENIS (France), demeurant à 120, rue Lauriston, 75116 PARIS (France)
- 2. La société AFFIRAE, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique, immatriculée le 15/01/2007 au RCS PARIS sous le numéro 493 949 283, dont le siège social se situe 14, avenue d'Eylau, 75016 PARIS (France).

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 28/11/2013:

- **Art. 1** er. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.
- Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.
 - Art. 3. La dénomination est: LOCATIME SC.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.
- **Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.
- **Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué 1 part à la Société AFFIRAE et 99 parts à Monsieur GIANNO Raymond, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.
- Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé



décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

- Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.
- **Art. 11.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.
- **Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.
- **Art. 13.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.
- Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.
- Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1. La société AFFIRAE, RCS PARIS 493 949 283, précitée, est nommée gérant,
- 2. La société EDISYS SA, 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, RCS Luxembourg B139924, est nommée co-gérant,
- 3. Le siège de la Société est établi à L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2013169777/70.

(130206655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Domus-SP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 84.624.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 novembre 2013.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat d'administrateur délégué de pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger les mandats d'administrateurs de pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandai du commissaire aux comptes de Fiducial Expertise S.A. (anc. Bureau Comptable Pascal WAGNER S.A.) pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Jacques BOLS,

demeurant 28, route d'Echternach à L-1453 Luxembourg

Administrateurs:

Madame Marguerite BOES

demeurant 28, route d'Echternach à L-1453 Luxembourg

Monsieur Félix BOES

demeurant 28, route d'Echternach à L-1453 Luxembourg



Commissaire aux comptes:

Fiducial Expertise S.A.

L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin

Pétange, le 28 novembre 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013175596/26.

(130214334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

D.H. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 172.326.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013175560/12.

(130214264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Magellan Equity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.561.672,75.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.076.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of November, before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS

Stichting Administratiekantoor Magellan, a foundation incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at 166, Amsteldijk, Suite 1.17, 1079 LH Amsterdam, The Netherlands and registered with the Commercial Register of The Netherlands under number 53885899 (the Sole Shareholder),

represented by Anne-Lise Delfanne, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been initialled ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder holds all of the shares in Magellan Equity Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.076 (the Company). The Company was incorporated on 13 October 2011 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2912 of 29 November 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 3 November 2011 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3145 of 21 December 2011.
- II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
 - III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:
- (1) Reduction of the share capital of the Company by an amount of one million three hundred and forty-two thousand four hundred and eighty-six euro (EUR 1,342,486) to bring it from its current amount to forty-five million five hundred and sixty-one thousand six hundred and seventy-two euro and seventy-five cents (EUR 45,561,672.75) by reducing the par value of the shares to reimburse this amount to the Sole Shareholder;
 - (2) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles);
 - (3) Granting of powers; and
 - (4) Miscellaneous.



IV. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one million three hundred and forty-two thousand four hundred and eighty-six euro (EUR 1,342,486) to bring it from its current amount to forty-five million five hundred and sixty-one thousand six hundred and seventy-two euro and seventy-five cents (EUR 45,561,672.75) by reducing the par value of the shares to reimburse this amount to the Sole Shareholder. The Sole Shareholder resolves to empower the board of managers of the Company to determine the date of payment, it being understood that the payment must be made on 30 December 2013 at the latest.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is fixed at forty-five million five hundred and sixty-one thousand six hundred and seventy-two euro and seventy-five cents (EUR 45,561,672.75) represented by thirty-seven million five hundred and twenty-three thousand three hundred and twenty-seven (37,523,327) shares without nominal value. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to empower any manager of the Company, each acting individually under his sole signature in the name and on behalf of the Company to update the register of the Company and undertake any formality, filing, step or action and sign any agreements, documents, certificates, instruments, proxies and notices as may be required in connection with the above resolutions in such form as he may approve and do all such acts and things as may be ancillary thereto and/or necessary and/or useful and/or desirable in his sole opinion in connection with, or for the purpose of the above resolutions.

Estimate of costs

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the said attorney-in-fact signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le sept novembre, par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAIT

Stichting Administratiekantoor Magellan, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social au 166, Amsteldijk, Suite 1.17, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 53885899 (l'Associé Unique),

représenté par Anne-Lise Delfanne, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration après avoir été paraphée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales dans Magellan Equity Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164.076 (la Société). La Société a été constituée le 13 octobre 2011 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2912 du 29 novembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 3 novembre 2011 en vertu d'un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3145 du 21 décembre 2011.
- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.



- III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:
- (1) Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-six euros (1.342.486 EUR) pour le porter de son montant actuel à un montant de quarante-cinq millions cinq cent soixante-et-un mille six cent soixante-douze mille euros et soixante-quinze cents (45.561.672,75 EUR) en réduisant la valeur nominale des parts sociales de la Société pour rembourser ce montant à l'Associé Unique;
 - (2) Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts);
 - (3) Délégation de pouvoirs; et
 - (4) Divers.
 - IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-six euros (1.342.486 EUR) pour le porter de son montant actuel à un montant de quarante-cinq millions cinq cent soixante-et-un mille six cent soixante-douze mille euros et soixante-quinze cents (45.561.672,75 EUR) en réduisant la valeur nominale des parts sociales de la Société pour rembourser ce montant à l'Associé Unique. L'Associé Unique décide de donner pouvoir au conseil de gérance de la Société pour déterminer la date du paiement, étant entendu que le paiement doit être fait au plus tard le 30 décembre 2013.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq millions cinq cent soixante-et-un mille six cent soixante-douze mille euros et soixante-quinze cents (45.561.672,75 EUR) représenté par trente-sept millions cinq cent vingt-trois mille trois cent vingt-sept (37.523.327) parts sociales sans valeur nominale. Chaque part sociale donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature au nom et pour le compte de la Société, de mettre à jour le registre de la Société et procéder à toute formalité, dépôt, démarche ou action ainsi que signer toutes les conventions, documents, certificats, instruments, procurations et notifications qui pourraient être requis en lien avec les résolutions ci-dessus, en telle forme qu'il approuvera, et pour accomplir tous les actes et choses qui pourraient être accessoires et/ou nécessaires et/ou utiles et/ou désirables selon sa seule opinion en lien avec, ou pour le but des résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du mandataire de l'Associé Unique, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire soussigné, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Delfanne, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14899.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé) M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013165589/136.

(130202466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.



Café um Haeffchen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 161, avenue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 130.949.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 25 novembre 2013, numéro 2013/2434 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 29 novembre 2013, relation: CAP/2013/4509 de la société à responsabilité limitée "Café um Haeffchen", avec siège social à L-4940 Bascharage, 161, Avenue de Luxembourg, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 130 949, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 27 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2426 du 26 octobre 2007, ce qui suit:

- Madame Danielle NEUMANN, seule associée, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 25 novembre 2013,
 - la société dissoute n'a plus d'activités.
- l'associée a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'elle assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4570 Niedercorn, 102, rue Pierre Gansen.

Bascharage, le 4 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013170120/26.

(130208022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Donako China Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.090.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners (the "Meeting") of "Donako China Investments S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 120 090, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, on August 23, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 2157 on November 18, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed of Maître Henri HELLINCKX, on August 23, 2006, published in the Luxembourg Memorial C, number 796, page 38206, on April 2, 2008.

The Meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I.- That the partners present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.
- II.- As appears from the attendance list, 8,124 shares out of the 8,124 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 1,015,500) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

- 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
- 2. Appointment of Alter Domus liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
 - 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 - 4. Approval of the interim accounts of the Company for the period from January 1, 2013 to September 30, 2013;



- 5. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
- 6. Miscellaneous.
- IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.a r.l., R.C.S. Luxembourg B Number 142.389, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (The "Liquidator").

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders/partners. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders/partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the interim accounts of the Company for the period from January 1, 2013 to September 30, 2013.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de la société à responsabilité limitée "Donako China Investments S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 120 090, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2006, publié au Mémorial C N° 2157 du 18 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2008, publié au mémorial C N° 796, page 38206du 2 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale élit comme scrutatrice Madamee Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:



- I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que 8,124 actions des 8,124 actions de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant de EUR 1.015.500), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Nomination de Alter Domus liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
 - 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
- 4. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période s'écoulant du 1 janvier 2013 au 30 septembre 30, 2013;
 - 5. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
 - 6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 142.389 en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires/associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période s'écoulant du 1 janvier 2013 au 30 septembre 30, 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, C. Petit, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2013. LAC/2013/49953. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165390/137.

(130202652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Aricent Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund. R.C.S. Luxembourg B 116.292.

Dépôt rectificatif du dépôt initial L130205450

Par résolutions écrites en date du 30 novembre 2013 l'associé unique de la Société a:

- accepté la démission de Miguel Lopez de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 novembre 2013;
- nommé Ilya Cantor en tant que gérant de la Société avec effet au 30 novembre 2013 pour une durée indéterminée; de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse

professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Gérant

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 61,

rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Gérant

Lydia G. Brown, née le 9 avril 1967 à Michigan, U.S.A., avec adresse professionnelle au 197 Route 18 South,

Suite 3000, East Brunswick, NJ 08816, U.S.A.

llya Cantor, né le 13 juillet 1968 à Moscou, Russie, avec adresse professionnelle au 303 Twin Dolphin Drive, 6 th Floor, Redwood City, CA 94065, U.S.A.

Gérant

Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2013170056/25.

(130207438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

2PM Life Brokerage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 659, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.989.

L'an deux mille treize, le six novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société 2PM Life Brokerage S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au L-2220 Luxembourg, 659, rue de Neudorf dument enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132 989, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro N° 2719 du 26 novembre 2007, pages 130503 et suivantes, (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Audrey Lenert, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Julien Moerenhout, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Me Canan CETIN, Avocat, demeurant professionnellement au 2, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence et les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Il ressort de ladite liste de présence que les six mille (6.000) actions de la Société émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les actionnaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre
- III. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:



- 1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de soixante-six mille euros (EUR 66.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000,-) à cent vingt-six mille euros (EUR 126.000,-), par incorporation des réserves disponibles de la Société à hauteur de soixante-six mille euros (EUR 66.000,-) sans émission d'actions nouvelles, par augmentation du pair comptable de chaque action;
 - 2. Fixation de la valeur nominale à vingt et un euros (21.- EUR) par action;
 - 3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article cinq des statuts;
 - 4. Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société;
 - 5. Modification subséquente de l'article dix-sept des statuts de la Société;
 - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de soixante-six mille euros (EUR 66.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000,-) à cent vingt-six mille euros (EUR 126.000,-), par incorporation des réserves disponibles de la Société à hauteur de soixante-six mille euros (EUR 66.000,-) sans émission d'actions nouvelles, par augmentation du pair comptable de chaque action.

L'existence des dites réserves a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par une situation comptable de la société en date du 31 septembre 2013 et confirmée par un certificat établi par deux (2) administrateurs.

Laquelle situation comptable ainsi que le certificat, resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à vingt-et-un euros (21.- EUR) chacune.

Troisième Résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital social émis par la société est fixé à cent vingt-six mille euros (126.000,- EUR) divisé en trois mille trois cents (3.300) actions de catégorie A et deux mille sept cents (2.700) actions de catégorie B. Toutes ces actions ont une valeur nominale de vingt-et-un (21,-) euros chacune et ont été entièrement libérées.»

Quatrième Résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier la date de tenue de l'assemblée générale annuelle et de la fixer au 3 ème jeudi du mois de juin à 14:00 heures.

Cinquième Résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article dix-sept des Statuts afin que celui-ci ait dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque troisième (3 ème) jeudi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille euros (1.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Lenert, J. Moerenhout, C. Cetin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51728.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164613/79.

(130200996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Periflex International Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.842.

Les actionnaires de PERIFLEX INTERNATIONAL CONSULTING SA qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 décembre 2013 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont accepté les démissions de Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, et de Vainker & Associates S.à r.l., (RCS numéro d'immatriculation B 40994), aven son siège social à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme administrateurs de la société.

Deuxième résolution

Ont accepté la démission de Monsieur Nicolas Vainker, avec adresse professionnelle à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme Commissaire aux comptes de la société.

Troisième résolution

Ont désigné Messieurs Daan Martin, demeurant à Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, et Nicolas Vainker, avec adresse professionnelle à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme administrateurs de la société pour 6 ans. Ses mandats expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle en 2019. Le mandat de Madame Marit Ahlvik, demaurant à Verbrandendijk 50, B-2070 Zwijndrecht, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle en 2019.

Quatrième résolution

Ont désigné Vainker & Associates S.à r.l., (RCS numéro d'immatriculation B 40994), aven son siège social à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme Commissaire aux comptes pour une période de 6 ans. Son mandat expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle en 2019.

PERIFLEX INTERNATIONAL CONSULTING SA

Signature

Référence de publication: 2013177460/29.

(130215282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Dorado Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 177.045.

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Dorado Power Ventures LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America, registered with the State of Delaware, Secretary of State, Divisions of Incorporations, under number 4330368 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Khadidjatou Amidou, juriste, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de «Dorado Holdings», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand- duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177.045, constituée par acte du notaire instrumentaire, le 6 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1531 daté du 27 juin 2013, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.



(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier les deux premières phrases de l'article 4 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

Version en langue anglaise

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Bertange by decision of the board of managers.»

Version en langue française

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Bertrange par décision du conseil de gérance.».

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit tant dans leur version anglaise que dans leur version française, la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 13 relatif à la tenue des conseils de gérance:

Version en langue anglaise

" **Art. 13.** At least one class A and one class B managers present in person or represented in the Grand Duchy of Luxembourg are a quorum."

Version en langue française

« **Art. 13.** Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés au Grand-duché de Luxembourg et forment le quorum de présence.»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier comme suit tant dans leur version anglaise que dans leur version française, les deux dernières phrases de l'article 14 relatif à la tenue des assemblées générales:

Version en langue anglaise

" Art. 14. In such a case one general meeting shall be held at least annually in the municipality of the registered office on within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting."

Version en langue française

« Art. 14. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue dans la commune du siège social dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: K. AMIDOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2013. Relation: MER/2013/2562. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167280/67.

(130204073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.



FinDoc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 182.013.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Madame Ursula HELLER, employée, née à Fulda (République Fédérale d'Allemagne), le 9 janvier 1965, demeurant à L-1145 Luxembourg, 68, rue des Aubépines;
- 2) Monsieur Emmanuel KLEINBART, training coordinator, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 juillet 1980, demeurant à L-2410 Strassen, 166, rue de Reckenthal; et
- 3) La société à responsabilité limitée "FSTC S.à r.l.", établie et ayant son siège social L-6975 Rameldange, 18, Am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 132380,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Paul KLEINBART, gérant de société, demeurant à L-6975 Rameldange, 18, Am Bounert.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis en français et anglais comme suit:

- **Art. 1 er .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FinDoc S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
- **Art. 2.** L'objet de la Société est rendre des services en qualité d'organisme de formation professionnelle continue et de produire des documents de formation ainsi que des documents de nature financière.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Des succursales, filiales ou bureaux peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision de la gérance de la Société.

- Art. 4. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.



Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- **Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.



La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- **Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- **Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt après la constitution de la Société, les comparants, agissant comme associés représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, déclarent qu'ils se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange.
- 2. Monsieur Paul KLEINBART, gérant de société, né à Chicago (Illinois) (Etats-Unis d'Amérique), le 14 septembre 1950, demeurant à L-6975 Rameldange, 18, Am Bounert, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
 - 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: U. HELLER, E. KLEINBART, P. KLEINBART, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2013. LAC/2013/53481. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167366/149.

(130204246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Anglo Diamond Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.448.

Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 23 octobre 2013:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 15 novembre 2013.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169447/12.

(130206619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.492.

Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 7 novembre 2013:

Mme Joanna Wilesmith avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 15 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169448/12.

(130206618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

MMC Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.175,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.170.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination du gérant de classe B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013170387/15.

(130207713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

e-conomic international TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Farlax TopCo S.à r.l.).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.292.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of November.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Rowan Nominees Limited, a company registered in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SEI 2AP London, United Kingdom and registered under number 00712898 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 20, 2013,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Farlax TopCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of sixty-six million eight hundred seventy-four thousand ninety-four Danish Krone (DKK 66,874,094.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 20 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 August 2013 under number 1983 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.292 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 10 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 12 September 2013, under number 2232.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:



Agenda

- 1 To change the name of the Company from "Farlax TopCo S.à r.l." to "e-conomic international TopCo S.à r.l.".
- 2 To amend the third paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution.
- 3 To appoint Mr Kai Romberg, as manager of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on the appointment and for an unlimited duration.
 - 4 Miscellaneous.
 - III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the Company's corporate name from "Farlax TopCo S.à r.l." to "e-conomic international TopCo S.à r.l.".

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the 3 rd paragraph of article 1 of the articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

"The Company will exist under the name of "e-conomic international TopCo S.à r.l."."

Third resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr Kai Romberg, company director, residing professionally at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom, as manager of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration.

As a consequence, the board of managers of the Company will be composed of the following three (3) managers:

- Ms Nadia Dziwinski, manager;
- Mr François Champon, manager; and
- Mr Kai Romberg, manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt novembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Rowan Nominees Limited, une société immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SEI 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 00712898 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le Maître Manfred Müller 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

- I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Farlax TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de soixante-six millions huit cent soixante-quatorze mille quatre-vingt-quatorze couronnes danoises (DKK 66.874.094,-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné, le 20 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 août 2013 sous le numéro 1983 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.292 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 10 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 septembre 2013 sous le numéro 2232.
- II. L'Associé reconnait être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:



Ordre du jour

- 1 Modification de la dénomination sociale de la Société de «Farlax TopCo S.à r.l.» en «e-conomic international TopCo S.à r.l.».
 - 2 Modification du troisième paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.
- 3 Nomination de Monsieur Kai Romberg, en tant que gérant de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de la nomination et pour une durée indéterminée.
 - 4 Divers.
 - III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «Farlax TopCo S.à r.l.» en «e-conomic international TopCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier le 3 ^e paragraphe de l'article 1 qui aura désormais la teneur suivante: «La Société adopte la dénomination «e-conomic international TopCo S.à r.l.».»

Troisième résolution

L'Associé a décidé de nommer Monsieur Kai Romberg, administrateur de société, résidant professionnellement à 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé des trois (3) gérants suivants:

- Madame Nadia Dziwinski, gérante;
- Monsieur François Champon, gérant; et
- Monsieur Kai Romberg, gérant.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 novembre 2013. REM/2013/2047. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170814/114.

(130207982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

New Hope Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.018.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination du gérant de classe B ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 05 décembre 2013. Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013170400/15.

(130207714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Weasel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6661 Born, 72, Haaptstrooss. R.C.S. Luxembourg B 46.647.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

Ici "le mandataire".

agissant en sa qualité de mandataire spécial de NOMOLOS LIMITED, une société de droit chypriote, établie et ayant son siège social à 7, Florinis Str., Greg Tower, 6 th Floor, 1065, Nicosie, Chypres, représentée par son administratrice Chrystalla MYLONA, représentant Ekavi Directors Limited,

"le mandant",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 14 novembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. La Société "WEASEL S.A.", ayant son siège social à L-6661 Born, 72, Haaptstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 46.647 a été constituée suivant acte reçu par devant Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 24 janvier 1994, acte publié le 13 mai 1994 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 187. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 avril 2012, publié le 21 mai 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1254.
- 2. Le capital de la Société s'élève à € 31.000.- (trente et un mille euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de valeur nominale € 24,80 (vingt-quatre virgule quatre-vingts euros) chacune.
 - 3. Le mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société "WEASEL S.A.".
 - 4. Le mandant approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1 er janvier 2013 à ce jour.
- 5. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- 6. Le mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution avec effet immédiat de la société WEASEL S.A..
- 7. En sa qualité de liquidateur de la Société "WEASEL S.A.", le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il prendra à sa charge les éventuels passifs et engagements financiers, même inconnus à ce jour, de la Société dissoute dont il répondra personnellement, clôturant ainsi la liquidation.
- 8. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Winscombe Secretaries Limited, avec siège social à 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG, Royaume-Uni, désigné commissaire-vérificateur à la liquidation par l'associé unique de la Société.
- 9. Les livres et documents de la Société "WEASEL S.A." seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la Société.
 - 10. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2013. LAC/2013/54259. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.



POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169301/56.

(130206365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Landmark Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.499.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 04 Avril 2011 que:

L'assemblée décide de révoquer le mandat du commissaire au compte Europe Fiduciaire Luxembourg S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne et de nommer Monsieur Weda Khoub Mohadjer, demeurant sis 35, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013170322/14.

(130207324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Osinvest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.233.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue à 10.00h le 4 décembre 2013

Extrait des résolutions prises:

Après discussion pleine et entière, le Conseil d'Administration a décidé:

1. De transférer le siège social de la société du 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet au 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170420/12.

(130207565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Luxnanographics S.A., Société Anonyme,

(anc. Graphilux International S.A.).

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013174205/10.

(130212657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Luxespresso Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 88.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXESPRESSO SYSTEMS SA

Référence de publication: 2013174203/10.

(130212103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.



S.C.O.N.A. Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes. R.C.S. Luxembourg B 107.031.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 29 novembre 2013

L'assemblée des actionnaires a pris entre autres les résolutions suivantes:

1) L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs:

Madame DELLERE-FASSBENDER Sylvie, avec adresse professionnelle à L-6415 ECHTERNACH, 9-13, rue Bréilekes.

Madame DUPONT Marie-Josée, avec adresse professionnelle à L-6415 ECHTERNACH, 9-13, rue Bréilekes.

Monsieur KRIES Jean-Paul, avec adresse professionnelle à L-6415 ECHTERNACH, 9-13, rue Bréilekes.

2) L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes à savoir la société:

EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1617 LUXEMBOURG, 66, rue de Gasperich.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prennent fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

Echternach, le 29 novembre 2013.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013169904/21.

(130206591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Lex Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.496.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire en date du 5 novembre 2013

En date du 5 novembre 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire a décidé d'accepter la démission de Egbert Le Roux en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 24 juillet 2013 et a décidé de nommer Moira Potgieter, résidant professionnellement au 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet au 9 octobre 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169754/13.

(130206980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Norden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 134.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 05 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169837/10.

(130207179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171058/10.

(130208116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck